

Le Grand Chaloy

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

De l'ancien canal au nouveau, des anciennes écluses aux nouvelles, tout un monde de verdure et d'eau !



Visorando



Randonnée n°1552570

Durée :	3h 15	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10,97 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	40 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	35 m	Région :	Puisaye
Point haut :	177 m	Commune :	Rogny-les-Sept-Écluses (89220)
Point bas :	141 m		

EN BOURGOGNE
LA PUISAYE
A DU GÉNIE

Description

Départ depuis le parking des écluses, Rue Hugues Cosnier.

Parcours balisé N°71.

(D/A) Dos au parking, partir à droite et traverser le pont qui enjambe le canal. À la sortie, prendre de suite l'allée qui descend au pied des écluses, le canal sera à main gauche. Arrivé au pied de ces écluses, continuer tout droit, toujours en longeant le canal. Au croisement avec la route principale, virer à droite et poursuivre Rue André Henriat. Laisser sur la droite la Rue Henri IV, atteindre un croisement.

(1) Obliquer sur la droite en direction de Breteau (Rue des Postillons). À la fourche, appuyer sur la droite. Quitter cette voie dans la grande courbe et la reprendre après avoir effectué quelques mètres sur la partie herbeuse. À la fourche suivante, prendre la route sur la droite, passer devant les grilles et mur d'enceinte du Château de la Brenellerie. Atteindre un croisement avec une croix un peu dissimulée dans la végétation.

(2) À ce carrefour, passer tout droit en laissant la Brenellerie sur la droite. Continuer en laissant les Caillats sur la gauche.

(3) Avant de traverser la Rigole de Saint-Privé, quitter la route pour partir à droite dans le chemin et poursuivre.

(4) Au bout, traverser la rigole et partir aussitôt à gauche pour rencontrer un chemin transversal. Le prendre à droite.

(5) Faire un droite-gauche et rester en lisière de bois. Arriver sur une voie goudronnée.

(6) Virer à droite en laissant en face le Grand Chaloy. Rejoindre le Pont des Révalleries. Franchir ce pont qui enjambe la Rigole de Saint-Privé.

(7) Virer à gauche en gardant le chemin qui longe la rigole (un haras se trouve à main droite).

(8) Partir sur la gauche en direction des silos. Devant le Canal de Briare, virer à droite, passer sous le pont de la D14. Poursuivre sur le chemin de halage.

(9) Poursuivre en gardant toujours le chemin de halage. Passer l'Écluse de Racault, l'Écluse Saint-Joseph puis l'Écluse de Chante-Pinot.

(10) Arriver au carrefour, **traverser avec prudence** puis virer à droite sans traverser le pont. Passer la chicane pour rejoindre le sentier piéton. Descendre en ayant les sept anciennes écluses à main droite. Rejoindre la

Points de passages

D/A Parking Rue Hugues Cosnier - Les Sept Écluses

N 47.742577° / E 2.878771° - alt. 146 m - km 0

1 Croisement de rues

N 47.743164° / E 2.882008° - alt. 142 m - km 0.52

2 Croix sur la droite

N 47.736678° / E 2.887374° - alt. 170 m - km 1.38

3 Croisement route/chemin - Rigole de Saint-Privé (canal-chenal) - Affluent du canal de Briare

N 47.730025° / E 2.893511° - alt. 162 m - km 2.26

4 À gauche pour rencontrer un chemin transversal

N 47.727214° / E 2.885094° - alt. 169 m - km 3.07

5 Carrefour de 4 chemins décalés

N 47.720007° / E 2.878834° - alt. 175 m - km 4.2

6 Face au Grand Chaloy

N 47.710161° / E 2.860831° - alt. 170 m - km 6.02

7 Pont des Révalleries

N 47.718581° / E 2.855826° - alt. 170 m - km 7.16

8 Chemin de halage du - Canal de Briare

N 47.72271° / E 2.854431° - alt. 167 m - km 7.65

9 Écluse de la Javacière

N 47.736967° / E 2.862312° - alt. 164 m - km 9.46

10 Chicane sur la droite - Les Sept Écluses

N 47.741938° / E 2.878294° - alt. 149 m - km 10.86

D/A - Les Sept Écluses

N 47.742573° / E 2.878763° - alt. 146 m - km 10.97

Rue André Henriat.

Tourner à gauche sans traverser cette rue. Après le pont, rejoindre par la gauche le parking en empruntant le chemin bordant le canal (**D/A**).

Informations pratiques

Attention : ce circuit est interdit sur sa totalité aux vélos, VTT et autres moyens de circulation.

La partie de chemin comprise entre (**4 et 6**) est parfois boueuse par temps de pluies importantes.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°71 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en juin 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

A proximité

Très belles vues sur les écluses (neuves et anciennes) au retour.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-grand-chaloy/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Extrait de carte IGN © - Paris - 2024 Autorisation n°5023-020

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

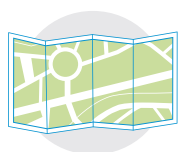
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



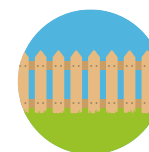
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



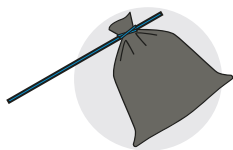
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.